



Dimanche 25 Avril 2010

# Traversée du Vieux Port La 30ème



## RÉGLEMENT DE LA TVP 2010 :

### Article 1 : organisation

La Traversée du Vieux Port (TVP) est organisée par la Team TVP, comité d'élèves de l'École Centrale Marseille, le 25 avril 2010, au Vieux-Port.

Il s'agit d'un événement gratuit et ouvert à tous, sur inscriptions.

### Article 2 : équipe

Chaque équipe doit comporter entre 5 et 15 membres. Tous ne sont pas tenus de prendre la mer sur l'embarcation construite.

Au moment du départ, tous les membres de l'équipage (ie les membres de l'équipe qui naviguent, au minimum 1 personne) doivent se trouver sur leur propre bateau, munis de gilets de sauvetage. Il appartient au capitaine, chef d'équipe, de s'assurer que tous ceux qui embarquent savent nager.

### Article 3 : fabrication

Chaque embarcation doit porter un nom visible.

Les moteurs sont interdits.

L'utilisation de matériaux non biodégradables est autorisée, mais l'équipe doit s'assurer de la cohésion des éléments, et, le cas échéant, ramasser les morceaux détachés afin de laisser le Vieux-Port dans l'état où il était avant





Dimanche 25 Avril 2010

# Traversée du Vieux Port La 30ème



les courses.

L'utilisation de matériaux dangereux ou polluants sans précaution entraînera la disqualification immédiate de l'équipe.

Toute embarcation jugée dangereuse (pour le public, l'équipage, ou les autres concurrents) ou non conforme au règlement au moment de la vérification par la Team entraînera la disqualification de son équipe.

## Article 4 : avant la course

Le capitaine de l'équipage est tenu de s'assurer que les participants mineurs ont une autorisation parentale signée pour s'embarquer. L'équipe organisatrice vérifiera ces autorisations avant le départ et toute personne mineure ne l'ayant pas ne sera pas autorisée à prendre la mer.

## Article 5 : pendant la course

Les embarcations doivent rester en contact avec l'eau pendant la course (avions et autres montgolfières sont prohibés) et doivent comporter une partie émergée sur laquelle sera toujours présent au moins un membre de l'équipage.

Les sous-marins sont également interdits.

Les membres de l'équipage ne sont pas autorisés à nager pour propulser l'embarcation. Il est possible cependant de nager à côté.





Dimanche 25 Avril 2010

## Traversée du Vieux Port La 30ème



### Article 6 : après la course

Les équipes sont priées de sortir l'intégralité de leurs embarcations de l'eau.

### Article 7 : le jury

Les disqualifications et pénalités éventuelles seront laissés à l'appréciation des organisateurs, seules personnes aptes à prendre de telles mesures.

De même, le choix des attributions des différents prix de l'évènement revient aux organisateurs.

### Article 8: comportement général

La TVP étant un événement convivial et bon enfant, tout comportement dangereux ou irrespectueux pourra entraîner une disqualification de l'équipe.

La Team TVP 2010





Dimanche 25 Avril 2010

# Traversée du Vieux Port La 30ème



Je, soussigné(e) .....

capitaine de l'embarcation .....

m'engage, au nom de mon équipe, à respecter le règlement de la TVP 2010.

J'ai vérifié que tous ceux qui s'embarquent savent nager.

J'ai en ma possession les autorisations parentales demandées par la Team TVP 2010 pour tous les membres de mon équipe qui sont mineurs et qui souhaitent naviguer.

Fait à Marseille, le 25 avril 2010

Signature

